

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-les-Rairies

Séance du 13/02/2017

L'an 2017 et le 13 Février à 20 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, TSIEN Sylvie,
MM : BENESTEAU Daniel, METAIRIE Maxime, METIVIER Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MONNIER Anne à M. CHASSOULIER Gérard

Excusé(s) : Mme JUBEAU Emmanuelle, M. LAURENT Jacques

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7
- Procuration : 1

Date de la convocation : 07/02/2017

Date d'affichage : 16/02/2017

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 16/02/2017

Et publication ou notification

Du : 16/02/2017

Secrétaire de séance : M. METAIRIE Maxime

ORDRE DU JOUR

- I- Etude et vote des subventions aux associations
- II- Proposition d'abattage et coupe de bois appartenant à la commune
- III- Convention assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif (SATEA)
- IV- Devis concernant un contrat pour la vérification périodique des équipements sportifs de l'aire de jeux
- V- Dédommagement locataire salle des fêtes
- VI - Débat d'orientation budgétaire
- VII- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 23/01/2017

I- Etude et vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des subventions de fonctionnement aux associations pour 2017 de la manière suivante :

| ART. | DEPENSES | ANNEE 2016 | DEMANDE 2017 | DECISION CONSEIL MUNICIPAL |
|-------------|--|------------|--------------|----------------------------|
| 6574 | Subvention fonctionnement aux organismes privés | | | |
| | Association pour le Don de Sang Bénévole | 100,00 € | DEMANDE | 100,00 € |
| | Olympique Baugeois | 10,00 € | DEMANDE | 10,00 € |
| | Ecole Notre Dame Durtal | 5 200,00 € | 4 550,00 € | 4 550,00 € |
| | Société de pêche « Le Pouillé » | 95,00 € | DEMANDE | 50,00 € |
| | Les cahiers du Baugeois | 50,00 € | DEMANDE | 50,00 € |
| | | | | |
| 6281 | Concours divers | | | |
| | Fondation du Patrimoine | 0,00 € | 55,00 € | 0,00 € |
| | | | | |

- Que les montants attribués seront inscrits au budget 2017 à l'article 6574 et 6281.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

II- Proposition d'abattage et coupe de bois appartenant à la commune

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De vendre 10 euros la stère de bois sur pied concernant le bois qui se trouve entre les parcelles C721 et C720 et entre les parcelles C 712 et C713.

- Charge Monsieur Le Maire ou Monsieur METIVIER adjoint au Maire d'avertir le propriétaire des parcelles section C 721 et C712

- Autorise Monsieur Le Maire ou Monsieur MÉTIVIER à faire appel à un entrepreneur pour éclaircir les pins se trouvant sur les parcelles section C n°713-714-715-716-717-718-719-720 et 729 et la parcelle section A N° 166.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

III- Convention assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif (SATEA)

Le Conseil départemental propose une nouvelle convention pluriannuelle dans le cadre d'une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif (SATEA) étant donné que la dernière convention est arrivée à échéance fin 2016.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- décide d'autoriser Monsieur Le maire à signer la convention Assistance technique avec le Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Devis concernant un contrat pour la vérification périodique des équipements sportifs pour l'aire de jeux

Après l'étude de 3 devis (APAVE, SPORTEST, VERITAS) pour la vérification périodique des équipements sportifs de l'aire de jeux.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir la société VERITAS pour la vérification périodique des équipements sportifs de l'aire de jeux d'un montant de 415.20 euros TTC pour 2017

- Charge Monsieur le Maire de signer le contrat avec la société VERITAS

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

V- Dédommagement locataire salle des fêtes

Suite à un problème de gaz au niveau de la salle des fêtes le 11 et 12 février 2017, Monsieur le Maire propose de réduire le montant de la location.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de faire payer la location de la salle des fêtes du 11 et 12 février 2017 au prix d'une journée (soit 185 euros). Le locataire sera donc remboursé de la somme de 95 euros.

- Charge Monsieur le Maire de contacter le locataire de la salle des fêtes

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

VI - Débat d'orientation budgétaire

Aperçu général des projets pour cette année.

VII – Questions diverses

- Madame Evelyne CHAMPION et Monsieur Daniel BENESTEAU sont désignés comme référents pour l'enquête qui sera effectuée par le Sictom Loir et Sarthe auprès des foyers de Montigné-Lès-Rairies.
- La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 20 mars 2017 à 20h30.

Sans autre question, la séance est levée à 22h07.